REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT (RIRCED)

Revue annuelle, publiée par :
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN (IUP),
Autorisation : Arrêté N° 2011 - 008/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP
Modifiée par l'Arrêté N° 2013-044/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP

Sous la direction du :

Pr Gabriel C. BOKO &
Dr (MC) Innocent C. DATONDJI

Editions Africatex Médias,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin.

Vol 1, N°07 – NOVEMBRE 2017, ISSN 1840 - 6874

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT (RIRCED)

Revue annuelle, publiée par :
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN
(IUP),
Autorisation : N° 2011 - 008/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP
Modifiée par l'Arrêté N° 2013-044/MESRS/CAB/DC/SGM/DPP/DEPES/SP
Site web : www.iup-universite.com

Sous la Direction du :

Pr Gabriel C. BOKO &
Dr (MC) Innocent C. DATONDJI

Vol 1, N°07 – Novembre 2017, ISSN 1840 - 6874

Editions Africatex Médias,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin.

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT (RIRCED)

Copyright : **IUP / Africatex média**

- Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

- *No part of this journal may be reproduced in any form, by print, photo-print, microfilm or any other means, without written permission from the publisher.*

ISSN 1840 – 6874

Bibliothèque Nationale,
Porto-Novo, République du Bénin.

Impression
Imprimerie Bocathos-Inter,
Porto-Novo, République du Bénin
Tél. (+229) 96 39 86 32 / 60 65 00 09.

Editions Africatex Médias,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin.
Novembre **2017**

RIRCED

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN COMMUNICATION, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT

Vol. 1, N° 07, Novembre 2017, ISSN 1840 – 6874

COMITE DE REDACTION

- Directeur de Publication :

  Pr Gabriel C. BOKO,
  Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Institut de Psychologie et de Sciences de l'Education, Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

- Rédacteur en Chef :

  Dr (MC) Innocent C. DATONDJI,
  Maître de Conférences des Universités (CAMES), Département d'Anglais, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

- Rédacteur en Chef Adjoint :

  Dr Viviane A. J. AHOUNOU HOUNHANOU,
  Assistante de Langue et Didactique Anglaises, Ecole Normale Supérieure (ENS) de Porto-Novo, Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

- Secrétaire à la rédaction :

  Dr Elie YEBOU,

  Assistant des Sciences du Langage et de la Communication, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

- Secrétaire Adjoint à la rédaction :

  Dr Théophile G. KODJO SONOU,

  Maître-Assistant de Langue et Didactique Anglaises des Universités (CAMES), Traducteur et Interprète, Administrateur de l'Education et des Collectivités Locales, Consultant en Communication et Relations Internationales, Président Fondateur de l'Institut Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo, Bénin.

COMITE SCIENTIFIQUE DE LECTURE

Président:

Pr Médard Dominique BADA

Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Département des Sciences du Langage et de la Communication, Faculté des Lettres, Langues, Arts et communication, Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Membres :

Pr Alaba A. AGAGU,

Professeur Titulaire des Universités (Anglophones), Département des Sciences Politiques et de Relations Internationales, Ekiti State University, Ado-Ekiti, Ekiti State, Nigeria.

Pr Akanni Mamoud IGUE,

Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Département des Sciences du Langage et de la Communication, Faculté des Lettres, Langues,

Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Augustin A. AINAMON
Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Département d'Anglais, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Ambroise C. MEDEGAN
Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Département d'Anglais, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Essowe K. ESSIZEWA,
Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Département d'Anglais, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université de Lomé, Togo.

Pr Cyriaque AHODEKON
Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Institut National de la Jeunesse de l'Education Physique et du Sport (INJEPS), Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Pr Laure C. ZANOU,
Professeur Titulaire de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.
es Universités (CAMES), Département d'Anglais, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

CONTACTS

Monsieur le Directeur de publication,

Revue Internationale de Recherche en Communication, Education et Développement (RIRCED)
Institut Universitaire Panafricain (IUP),

Place de l'Indépendance, Avakpa -Tokpa,

01 BP 3950, Porto – Novo, Rép. du Bénin ;

Tél. (+229) 97 29 65 11 / 65 68 00 98 / 95 13 12 84 / 99 09 53 80

Courriel : iup.benin@yahoo.com / presidentsonou@yahoo.com

Site web: www.iup-universite.com / www.iup.educ.bj

LIGNE EDITORIALE ET DOMAINES DE RECHERCHE

1. LIGNE EDITORIALE

La Revue Internationale de Recherche en Communication, Education et Développement (RIRCED) est une revue scientifique internationale multilingue (français, anglais, allemand, espagnol, portugais et yoruba). Les textes sont sélectionnés par le comité de rédaction de la revue après avis favorable du comité scientifique de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain, international et de leur rigueur scientifique. Les articles à publier doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

- **La taille des articles**

Volume : 18 à 20 pages ; interligne : 1,5 ; pas d'écriture : 12, Time New Roman.

- **Ordre logique du texte**

- Un TITRE en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- Un Résumé en français qui ne doit pas dépasser 6 lignes ; Les mots clés ;

Un résumé en anglais (Abstract) qui ne doit pas dépasser 6 Lignes ;

Key words ;

Introduction ;

Développement ;

Les articulations du développement du texte doivent être titrées et/ou sous titrées ainsi :

- Pour le **Titre** de la première section

1.1. Pour le Titre de la première sous-section

Pour le **Titre** de la deuxième section

1.2. Pour le Titre de la première sous-section de la deuxième section etc.

- **Conclusion**

Elle doit être brève et insister sur l'originalité des résultats de la Recherche

- **Bibliographie**

Les sources consultées et/ou citées doivent figurer dans une rubrique, en fin de texte, intitulée :

- **Bibliographie.**

Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms de famille des auteurs) et se présente comme suit :

Pour un livre : Nom, Prénoms (ou initiaux), Titre du livre (en italique)
Lieu d'édition, Editions, Année d'édition.

Pour un article : Nom, Prénoms (ou initiaux), ″Titre de l'article″ (entre griffes) suivi de in, Titre de la revue (*en italique*), Volume, Numéro, Lieu d'édition, Année d'édition, Indication des pages occupées par l'article dans la revue.

Les rapports et des documents inédits mais d'intérêt scientifique peuvent être cités.

- **La présentation des notes**
- La rédaction n'admet que des notes en bas de page. Les notes en fin de texte ne sont pas tolérées.
- Les citations et les termes étrangers sont en italique et entre guillemets « ».
- Les titres d'articles sont entre griffes ″ ″. Il faut éviter de les mettre en italique.
- La revue RIRCED s'interdit le soulignement.

- Les références bibliographiques en bas de page se présentent de la manière suivante :

Prénoms (on peut les abréger par leurs initiaux) et nom de l'auteur, Titre de l'ouvrage, (s'il s'agit d'un livre) ou ″Titre de l'article″, Nom de la revue, (Vol. et n°1, Lieu d'édition, Année, n° de page).

Le système de référence par année à l'intérieur du texte est également toléré.

Elle se présente de la seule manière suivante : Prénoms et Nom de l'auteur (année d'édition : n° de page). NB / Le choix de ce système de référence oblige l'auteur de l'article proposé à faire figurer dans la bibliographie en fin de texte toutes les sources citées à l'intérieur du texte.

Le comité scientifique et de lecture est le seul juge de la scientificité des textes publiés. L'administration et la rédaction de la revue sont les seuls habilités à publier les textes retenus par les comités scientifiques et de relecture. Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs. Les textes non publiés ne sont pas retournés.

La présentation des figures, cartes, graphiques…doit respecter le format (format : 15/21) de la mise en page de la revue RIRCED.

Tous les articles doivent être envoyés à l'adresse suivante : iup.benin@yahoo.com ou presidentsonou@yahoo.com

NB : Un auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue RIRCED participe aux frais d'édition par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part et une copie de la revue publiée à raison de cinquante mille (50 000) francs CFA pour les francophones ; cent mille (100 000) francs CFA pour les anglophones de l'Afrique de l'Ouest ; 180 euros ou dollars US.

2. DOMAINES DE RECHERCHE

La Revue Internationale de Recherche en Communication, Education et Développement (RIRCED) est un instrument au service des chercheurs qui s'intéressent à la publication d'articles et de comptes

rendus de recherches approfondies dans les domaines ci-après :

- Communication et Information,
- Education et Formation,
- Développement et Economie,
- Sciences Politiques et Relations Internationales,
- Sociologie et Psychologie,
- Lettres, Langues et Arts,
- sujets généraux d'intérêts vitaux pour le développement des études au Bénin, en Afrique et dans le Monde.

Au total, la RIRCED se veut le lieu de rencontre et de dissémination de nouvelles idées et opinions savantes dans les domaines ci-dessus cités.

LE COMITE DE REDACTION

EDITORIAL

La Revue Internationale de Recherche en Communication, Education et Développement (RIRCED), publiée par l'Institut Universitaire Panafricain (IUP), est une revue ouverte aux enseignants et chercheurs des universités, instituts, centres universitaires et grandes écoles.

L'objectif visé par la publication de cette revue dont nous sommes à la quatrième publication est de permettre aux collègues enseignants et chercheurs d'avoir une tribune pour faire connaître leurs travaux de recherche. Cette édition a connu une légère modification au niveau du comité de rédaction où le Professeur Titulaire Gabriel C. BOKO, devient le Directeur de Publication et le Professeur (Maître de Conférences), Innocent C. DATONDJI est le Rédacteur en Chef.

Le comité scientifique de lecture de la RIRCED est désormais présidé par le Professeur Médard Dominique BADA. Ce comité compte désormais huit membres qui sont tous des Professeurs Titulaires.

Pr Gabriel C. BOKO &
Dr (MC) Innocent C. DATONDJI

3.0. Contributeurs d'Articles

N°	*Nom et Prénoms*	*Articles contribués et Pages*	*Adresses*
1	**Bruno M. K. DOUSSOH** **&** **Pr Dodji AMOUZOU VI**	Le vécu du stigmate homosexuel Au benin : l'homosexualité entre affirmation et dissimulation **22-69**	Laboratoire d'analyse et de recherche Religions, Espaces et Développement (LARRED) ; Université d'Abomey-Calavi/Bénin [1]medessekb@yahoo.fr [2]Dodji1975@yahoo.fr
2	**Dr Emmanuel A. ADENIYI**	Didactique de grammaire pour les apprenants anglophones : Proposition et adoption de 'DADD 'pour résoudre quelques	Département de la Linguistique, Village Français du Nigéria (The Nigeria French Language Village} P.M.B.1011,

		difficultés. **70-100**	Ajara-Badagry, Lagos, Nigeria.
3	**Dr Temidayo ONOJOBI**	Vers une typologie militante : une étude comparée dans *Juletane* et *le Bistouri des larmes* **101-133**	Department of foreign languages Olabisi Onabanjo University, Ago-Iwoye.
4	**Joseph Ajibola ADELEKE (Ph. D)**	Importance of emotional intelligence as a factor of motivation for children learning french in nigerian schools **134-160**	Nigeria French Language Village, Badagry, Lagos State, Nigeria. josephadeleke@yahoo.com

5	**Dr Ola MABEKOJE**	Effects of audio-lingual and total physical response instructional scientific oral methods on senior secondary school students' academic achievement of supra-segmental features of English **161-196**	Department of english studies, College of Humanities Tai Solarin University of Education, Ijagun, Ijebu-Ode
6	**Ogungbola, M.A. Aliyu J. A. & Gbadamosi, R.O.**	French, moral and civic education as panacea for good governance and national security **197-217**	Department of French Emmanuel Alayande College of Education, Oyo jibreelakanji@gmail.com
7	**Dr Emile Noudéhouén ou ANATO**	Référents socio-culturels de la désertion du marché de Bonou-centre	Département de Sociologie-Anthropologie (DS-A),

		dans la commune de Bonou **218-264**	Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS) Université d'Abomey-Calavi (UAC) BP : 18 Attogon, Bénin Email : emileanato@yahoo.fr
8	**Peter ONI (*Ph.D*)**	Réalisme et modération comme fondements du politique chez Montesquieu **265-288**	Department of Philosophy University of Lagos Email: onipeter@hotmail.com pioni@unilag.edu.ng

LE VECU DU STIGMATE HOMOSEXUEL AU BENIN : L'HOMOSEXUALITE ENTRE AFFIRMATION ET DISSIMULATION

DOUSSOH M. K. Bruno[1]
&
Pr Dodji AMOUZOUVI[2]
Laboratoire d'analyse et de recherche Religions, Espaces et Développement (LARRED) ;
Université d'Abomey-Calavi/Bénin
[1]medessekb@yahoo.fr ; [2]Dodji1975@yahoo.fr

RESUME

Au Bénin, les pratiques de stigmatisation et/ou de discrimination sont omniprésentes dans le quotidien des homosexuels. Ces pratiques s'observent tant en milieux familial, communautaire, scolaire, universitaire, professionnel que sanitaire.

La présente recherche a pour objectif d'analyser les différentes pratiques de stigmatisation et/ou de discrimination dont sont victimes les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) au sein de la société béninoise.

Cette recherche allie comme cadre paradigmatique l'interactionnisme symbolique avec

l'étiquetage social comme perspective sociologique. Elle a porté sur un échantillon raisonné de cent cinquante (150) homosexuels sélectionnés dans les communes de Parakou, Bohicon, Porto-Novo, Pobè, Comé, Dogbo, Sèhouè, Cotonou, Abomey-Calavi, tout en s'assurant au préalable que toutes les catégories de HSH ont été prises en compte : les homosexuels et les bisexuels, les actifs, les passifs et les versatiles. D'autres acteurs, également au nombre de trente (30) et désignés sous la catégorie d'informateurs clés ont complété cet échantillon.

Les entretiens avec les enquêtés ont permis de collecter des données sur la souffrance inhérente au vécu de l'orientation homosexuelle et ont porté sur les aspects tels que l'entrée dans l'homosexualité, la perception socioculturelle de la pratique de l'homosexualité, les formes d'expression de la stigmatisation de l'homosexualité, les réactions de l'entourage et le vécu de l'orientation homosexuelle. Les résultats de cette recherche montrent qu'en général, les familles ne sont souvent pas informées de l'homosexualité de leurs enfants et quand elles le sont, elles tolèrent rarement cette orientation. Dans les familles et les différentes autres

sphères sociales, le statut d'homosexuel est très douloureux à assumer pour les acteurs concernés. Face aux pratiques de stigmatisation et/ou discrimination dont ils sont victimes, plusieurs stratégies sont développées par les HSH soit pour vivre leur homosexualité soit pour la dissimuler.

Mots clés : Homosexualité - Stigmatisation – Discrimination - Affirmation - Dissimulation

INTRODUCTION

La stigmatisation est un processus social dans lequel des groupes de personnes sont dépréciés parce qu'ils sont vus comme anormaux ou moins importants que d'autres groupes de personnes. La stigmatisation s'exprime par des attitudes négatives et des préjugés envers des personnes. La discrimination se produit lorsque des personnes expriment leur stigmatisation et accordent davantage de pouvoirs et de privilèges à certains groupes. En raison de la discrimination, certains groupes de personnes bénéficient de moins d'opportunités et sont moins aptes à participer entièrement à la société.

La stigmatisation au sens fort ne saurait donc se réduire à un simple regard critique porté sur une personne ; elle est un processus d'interactions qui discrédite un individu et tend à transformer une victime en coupable.

Les données collectées dans le cadre de cette recherche révèlent que la stigmatisation et la discrimination sont omniprésentes dans le quotidien des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH).

Que ce soit au niveau de la famille, en milieux scolaire et professionnel, dans la rue, au marché ou tout autre endroit public, les HSH sont victimes de stigmatisation. Le présent article aborde le vécu des pratiques de stigmatisation et de discrimination en direction des HSH ainsi que les stratégies développées par les acteurs en cause pour la gestion sociale du "stigmate" homosexuel. Aussi présente-t-il les mécanismes sociaux d'élaboration des pratiques de stigmatisation et de discrimination des homosexuels.

1. METHODOLOGIE

Cette recherche a porté sur un échantillon de cent cinquante (150) homosexuels sélectionnés dans les communes de Parakou, Bohicon, Porto-Novo, Pobè, Comé, Dogbo, Sèhouè, Cotonou, et d'Abomey-Calavi.. Toutes les catégories de HSH à savoir les homosexuels et les bisexuels, les actifs, les passifs et les versatiles, ont été prises en compte. D'autres acteurs, au nombre de trente (30) et désignés sous la catégorie d'informateurs clés ont complété cet échantillon. Il s'agit de :

- personnel de santé (Offres de services de santé en direction des HSH) ;
- acteurs de la justice (Droits humains en général et aux droits des homosexuels en particulier) ;
- leaders communautaires (Perception et tensions sociales qui découlent du dévoilement de l'orientation homosexuelle) ;
- dignitaires religieux (Regard religieux sur la pratique de l'homosexualité) ;
- Hommes des médias (Environnement médiatique sur la pratique de l'homosexualité) ;

- Associations /groupements de jeunes (Perception sociale et pratique de stigmatisation et de discrimination en direction des HSH).

La participation des enquêtés à cette recherche a été strictement volontaire et sur consentement éclairé (c'est-à-dire qu'il a été expliqué aux enquêtés toute la procédure de la collecte notamment sur l'importance de leur adhésion et des éléments de réponse ont été donnés à la suite des questions posées par ces derniers).

Les entretiens avec ces derniers ont permis de collecter des données sur la souffrance inhérente au vécu de l'orientation homosexuelle et ont porté sur les aspects tels que l'entrée dans l'homosexualité, la perception socioculturelle de la pratique de l'homosexualité, les formes d'expression de la stigmatisation de l'homosexualité, les réactions de l'entourage et le vécu de l'orientation homosexuelle. Ces données ont fait l'objet d'une analyse de contenu. La présente recherche allie comme cadre paradigmatique l'interactionnisme symbolique avec l'étiquetage social comme perspective sociologique.

2. PRATIQUES DE STIGMATISATION ET DE DISCRIMINATION EN DIRECTION DES HSH

2.1. Pratiques de stigmatisation/discrimination en milieu familial

Les expériences de stigmatisation et de discrimination rapportées par les HSH se ressemblent et parfois sont similaires à maints égards. En général, les familles ne sont pas informées et quand elles le sont, rares sont celles qui tolèrent l'orientation de leur enfant. Le HSH est victime de discrimination et de stigmatisation non seulement dans sa communauté mais aussi et surtout dans sa propre famille et parfois rejété. Seulement 8% des enquêtés ont déclaré avoir informé leurs parents géniteurs de leur orientation sexuelle.

Le comportement de la famille envers le membre HSH est totalement discriminant quel que soit le contexte. La réaction de la famille face à la découverte de l'orientation homosexuelle d'un de ses fils est vécue comme un choc manifesté par un refus radical d'acceptation de cette orientation sexuelle. La famille vit cette pratique d'un de ses fils comme un *« déshonneur,*

une honte et parfois comme une malédiction ». Un HSH raconte :

> *« Quand mes parents ont remarqué que je fréquentais plus les garçons que les filles, ils ont commencé par avoir des soupçons sur mon orientation sexuelle. Au début, ils me l'ont demandé et j'ai nié mais après ils l'ont su et ça n'a pas été facile. Ils ont voulu m'imposer l'hétérosexualité, ça n'a pas marché et les problèmes ont commencé. Ils m'ont rejeté. J'ai dû quitter la maison pour aller louer ailleurs.» (HSH 27 ans).*

Un des participants à l'enquête a vécu dans sa famille un cas de discrimination qui s'est traduit par son exclusion d'une réunion familiale. Par ailleurs, d'autres témoignages ont été faits sur des pairs qui se sont vus renvoyés de la maison par leurs propres parents. C'est le cas d'un HSH chassé de la maison par son père et qui a été réintégré un an plus tard après avoir pris l'engagement de changer d'orientation sexuelle.

> *« Moi-même je n'ai pas eu le courage de l'informer. C'est ma mère qui ne pouvant plus garder ce secret qui lui devenait de plus en plus pesant a décidé un*

jour de l'informer. Mon père très surpris par ce que ma mère lui a raconté, me fit appeler et demanda à nouveau à ma mère de reprendre en ma présence ce qu'elle vient de lui dire. Après cela, mon père me demanda de lui dire de combien de jours ai-je besoin pour changer d'orientation. Je lui ai répondu que je ne sais pas. Il me donna alors 24h pour quitter la maison en conditionnant mon retour par un changement d'orientation. J'ai donc quitté la maison, coupé de tout soutien familial, alors que j'étais encore étudiant. Seule ma sœur ainée m'assistait clandestinement par moment. Après un an de galère au dehors, soldé par un échec scolaire, j'ai donc pris l'engagement de retourner voire mon vieux pour lui dire ce qu'il voulait entendre (faire un effort pour changer). Mais dans la réalité, c'est que j'ai fini par me réfugier dans une bisexualité ». (HSH 29 ans).

D'autres encore, qui n'ont pu changer d'orientation n'y sont jamais retourné (Cas d'un HSH chassé depuis sept ans de la maison et qui non seulement n'y est plus retourné mais aussi n'a plus de contact avec ses parents). Aussi, ceux dont les parents ont fait preuve de

compréhension sans toutefois accepter la situation ont-ils déclaré être quotidiennement victimes de "regard et de propos" stigmatisants de la part de ceux-ci.

2.2. Pratiques de stigmatisation et discrimination en milieu scolaire/universitaire

La population de notre recherche est une population fortement instruite (97,3%). Sur cette base, un certain nombre de données ont été également collectées sur le vécu des enquêtés lors de leur parcours scolaire et universitaire, notamment dans les collèges d'enseignement secondaire et dans les universités.

Le milieu scolaire est également touché par les pratiques de stigmatisation et de discrimination en direction des HSH.

Des déclarations des acteurs, les pratiques discriminatoires en milieu scolaire et universitaire se manifestent par des aversions actives qui se traduisent en violence physique, verbale et parfois sexuelle. Elles couvrent toute une gamme de gestes et d'attitudes tels que les insultes, les qualificatifs et remarques provocateurs.

Pour de nombreux HSH interviewés (78%), la peur d'être découvert et étiqueté est omniprésente dans le quotidien des HSH. Ce qui n'est pas sans conséquence sur les possibilités d'action, les relations sociales, la santé émotionnelle, le bien-être physique ou même la jouissance des droits fondamentaux de la personne.

Pour les HSH qui ont fait au moins une fois l'expérience de la stigmatisation/discrimination (83%), les comportements discriminatoires vont des attitudes individuelles négatives à la haine en passant par des préjugés de toutes sortes.

De nos jours, devant l'émergence des pratiques homosexuelles au Bénin, l'école en dépit de ses nobles fonctions, rejette à l'instar de la famille l'homosexualité. Les injures verbales homophobes y sont très répandues. Dès le premier cycle de l'enseignement secondaire, certains élèves utilisent des termes comme « pédé » ou « gay » pour ridiculiser ceux dont l'homosexualité a été découverte ou soupçonnée.

Le tableau 1 présente la fréquence des comportements discriminatoires (injures, attitudes

négatives ou provocatrices) envers les HSH en milieux scolaire et universitaire.

<u>Tableau 1</u> : Fréquence des actes stigmatisants et ou discriminatoires en milieu scolaire et universitaire

Fréquence	A l'école secondaire (N= 79)	Université (N = 67)
Souvent	32,9%	13,4%
A l'occasion	41,8%	41,8%
Rarement	20,3%	13,4%
Jamais	5,0%	31,3%

Dans la plupart des cas, ces actes se déroulent à des moments et dans des endroits qui échappent au contrôle des enseignants ou de toute autorité de l'école.

Un peu moins des trois quarts (71%) des HSH instruits et interviewés dans le cadre de cette recherche ont déclaré avoir été plusieurs fois (5 fois au moins) victimes de comportements discriminatoires soit au collège ou à l'université. Toutefois certains HSH (17%) ont déclaré n'avoir jamais été victimes de stigmatisation ou de discrimination. Il s'agit de ceux-là qui ont réussi à

dissimuler leur orientation sexuelle. Les comportements stigmatisants se manifestent souvent sous forme de violences verbales (80%) et quelques fois (20%) sous forme physique, le plus souvent par des agressions physiques.

Les injures dominent les violences verbales où l'expression « sale pédé » demeure l'insulte la plus fréquente. Tout ceci se passe dans un contexte où l'institution scolaire dispose rarement d'informations sur l'ampleur de l'homosexualité dans les écoles.

Le tableau 2 ci-dessous présente les divers comportements discriminatoires vécus par les HSH en milieu scolaire ou universitaire.

Tableau 2 : Comportements discriminatoires vécus et rapportés par les HSH

Comportements discriminatoires vécus	**Ecole secondaire**	**Université**
Se faire exclure, rejeter ou être mis à l'écart	37%	22,4%
Etre victime de rumeurs, d'intimidation, de menaces ou de harcèlement	23	10,4%

Se faire humilier, se faire insulter, taquiner, subir des moqueries,	54%	34,3%
Se faire bousculer, frapper, donner des coups de pied, se faire lancer des objets	17%	3%
Se faire menacer ou forcer à faire quelque chose contre son gré de peur d'être dénoncé HSH	10,8	8,9%
Se voir forcé à poser des gestes sexuels, être victime d'agression sexuelle	9,3	11,9%

Source : Données d'enquête 2016

Les résultats du tableau ci-dessus révèlent donc que les HSH interviewés sont dans leur majorité victimes d'une part des insultes et humiliations de toutes sortes et d'autre part de l'exclusion ou d'une mise à l'écart.

L'absence d'intervention pour contrer ou prévenir ces violences homophobes, laisse entendre que cette violence est acceptable, sans gravité, voire légitime. A la question : "aviez-vous recouru à l'autorité scolaire pour la dénonciation de ces violences dont vous êtes victime ?", rares (2,3%) sont ceux qui ont répondu par l'affirmative. Du point de vue des victimes, une telle

démarche risquerait de les exposer davantage à la stigmatisation en raison du regard discriminatoire de la société sur la pratique de l'homosexualité.

Des déclarations des victimes, il est ressorti que lorsqu'on recourt soit aux adultes ou aux autorités scolaires pour la dénonciation des actes stigmatisants ou discriminatoires liés à l'homosexualité, ils évitent le sujet, soit par ignorance, par peur, par malaise, par mépris ou encore par sentiment d'incompétence.

Un adulte, leader communautaire « gayfriendly »[1] déclare :

> *« Lorsqu'on vous rapporte des actes de violence du genre, le plus souvent, on ne sait pas quoi dire, on se sent dépourvu face aux connaissances à transmettre, aux attitudes à adopter ou aux moyens à prendre. Bref, on n'intervient pas parce qu'on ne sait pas vraiment comment le faire. Comment faire pour ne pas frustrer la victime ou désorienter l'auteur ».*

Or, l'absence de réaction ou d'intervention a des répercussions importantes sur l'isolement de la victime.

[1] Qui comprend et tolère l'homosexualité

L'acceptation de la différence et l'inclusion des personnes perçues comme différentes dans la société ne sauraient se faire sans l'amélioration des connaissances et la diminution des préjugés.

Sur le plan éducatif, l'une des différences entre les jeunes HSH et les autres est qu'ils évoluent dans un environnement qui leur est hostile. Provenant de familles hétérosexuelles dans la grande majorité des cas, ces jeunes sont issus de milieux où les adultes homosexuels sont rarement visibles. De plus, dans les écoles et universités qu'ils fréquentent, ceux qui sont homosexuels osent rarement déclarer ouvertement leur orientation sexuelle. Du coup ces jeunes sont condamnés à vivre dans un environnement qui ne leur renvoie que des réactions négatives de ce qu'ils sont.

2.3. Pratiques de stigmatisation/discrimination en milieu professionnel

Au plan professionnel, des cas de stigmatisation rapportés au cours de la collecte des données révèlent des cas de pertes d'emploi à la suite de la découverte de leur orientation sexuelle par leurs patrons.

Une des victimes déclare :

« Un jeudi, en début d'après-midi, ma patronne m'appela dans son bureau pour me dire qu'elle voulait avoir une discussion sérieuse et franche avec moi. Il faut avouer que j'étais dans un premier temps surpris car je ne l'ai jamais vue aussi sérieuse. Je l'ai donc rassurée par rapport à ma disponibilité à lui dire toute la vérité. Elle me demanda alors si j'ai une femme ou une petite amie, je lui ai répondu non. Elle me demanda le pourquoi et je lui ai répondu que je ne suis pas encore prêt. C'est là où elle me demanda si j'ai des amis garçons avec qui j'entretiens de bonnes relations. Je lui répondis oui. Et elle me demanda quel genre de relation ? Je lui répondis toute relation qui peut exister entre deux êtres humains. C'est là qu'elle me demanda y compris des relations sexuelles. Là, j'ai toute suite compris qu'il y a quelque chose ; soit elle a des soupçons ou soit des informations sur mon orientation sexuelle. J'ai répondu avec virulence ah non tout sauf ça et elle me répliqua en ces termes :

pourtant c'est ce que tu fais, inutile de le nier. Voyant l'allure que prenaient les discussions, j'ai dû avouer mon orientation dans le souci de ne pas compliquer davantage ma situation. Elle m'a ensuite donné un mois pour chercher un autre emploi sous le prétexte que le dévoilement de mon orientation risque de porter préjudice à son entreprise, étant donné qu'elle est dans le service-traiteur. Elle m'a également promis de ne pas divulguer l'information sur mon orientation sans toutefois me donner de précision sur son informateur. C'est un an après que j'ai finalement compris que c'est l'un de mes partenaires avec qui je ne m'entendais plus qui pour se venger a envoyé l'info sur le portable de ma patronne ». (HSH 26 ans)

D'autres cas de renvois ont été également rapportés :

Je donnais des cours de français dans un collège privé de Cotonou. Je ne sais pas par qui le directeur a appris que je suis un homosexuel. Le jour où il a eu l'information, il m'a appelé pour

me rencontrer mais je n'avais pas cours ce jour-là. Le lendemain, quand je suis arrivé, il ne m'a même pas laissé faire mon premier cours de la journée, prévu pour 8heures. D'ailleurs, la rencontre que j'ai eue avec lui a été très courte. Il ne m'a même pas écouté sur ce qu'il a appris sur moi. Il m'a juste dit qu'il a eu de source digne de foi des informations selon lesquelles, je serais un homosexuel et que ce n'est pas la peine de le nier. Pour le bien-être des enfants de son école, il ne souhaiterait plus continuer avec moi. Sur le champ, il a calculé et payé mes honoraires dus. (HSH 30 ans).

Toujours au plan professionnel, d'autres formes de stigmatisation se manifestant par des prises de distances des collègues vis-à-vis du HSH, à la découverte de son orientation sexuelle, ont été rapportées.

2.4. Pratiques de stigmatisation/discrimination dans la vie communautaire

Dans la rue et sur les différents lieux publics, le statut de HSH est très difficile à assumer pour les intéressés :

« J'ai été obligé de quitter le quartier parce que je ne supportais plus les commentaires qui se faisaient sur ma personne. Chaque fois que je sors pour aller quelque part, je deviens l'objet de discussions du quartier pour les minutes qui suivent. Ça n'a pas été facile pour moi durant un an dans le quartier. J'ai fini par plier mes bagages et quitter le quartier » (HSH 24 ans).

Un autre déclare :

« *Quand les gens savent que vous êtes comme ça, ils vous prennent comme si vous n'êtes pas un humain, c'est à dire qu'ils vous voient comme la création de Satan sur terre et gardent une grande distance vis-à-vis de vous » (HSH, 31 ans).*

Des pratiques de discrimination provenant des propriétaires ont été également rapportées. Des HSH vivant en location ont déclaré avoir ont été renvoyés de leur location à la découverte de leur orientation sexuelle par leur propriétaire.

Un HSH déclare :

« Au cours d'une altercation avec une co-locataire, cette dernière m'a traité de gay, a révélé mon orientation à toute la maison et m'a en plus menacé de révéler mon orientation au propriétaire. Effectivement lors du passage du propriétaire pour la collecte des loyers du mois précédent, cette dernière non satisfaite d'avoir révélé mon orientation au propriétaire s'est ensuite permise de raconter des mensonges du genre "des amis garçons viennent me voir et nous faisons des choses contre nature dans la maison". Suite à cette information le propriétaire m'a donné un préavis de trois mois pour quitter sa maison par peur que je la souille » (HSH 34 ans).

Contrairement au cas précédent où l'intéressé a reçu un préavis pour quitter la maison dans le cas ci-après, le propriétaire lorsqu'il a été informé de l'orientation du HSH a, sans raison, décidé d'augmenter son loyer de 50%.

L'intéressé raconte :

« Moi, dans ma maison, je fais partie des rares locataires qui payent régulièrement leur loyer. C'est pour cela que lorsque le propriétaire a été informé de mon orientation, il ne savait pas quoi faire. Mais quand les rumeurs ont commencé par s'amplifier dans le quartier, ne sachant comment me renvoyer, il a décidé sans raison valable d'augmenter mon loyer de 50% (le faisant ainsi passer de 30.000F à 45000F). Ayant compris le message, je lui ai demandé de me laisser consommer mes six mois d'avance et partir. Ce qu'il refusa en m'exigeant de partir après la consommation des trois premiers mois. Mais devant l'ampleur grandissante des pratiques de stigmatisation empreintes parfois de provocations, l'atmosphère dans la maison est devenue très invivable pour moi et j'ai dû intensifier les démarches pour la recherche de chambres à loyer et partir plus tôt que prévu ».

En plus des victimes d'actes de stigmatisation, des données ont été également collectées auprès de potentiels auteurs d'actes de stigmatisation et/ou de

discrimination que sont les leaders communautaires, les hommes de médias et les associations de jeunes, sur la stigmatisation et la discrimination dont les HSH font l'objet.

A cet effet, un leader communautaire interviewé dans le cadre de cette recherche sur ce phénomène de stigmatisation déclare :

> *« Nous sommes dans une société où on ne parle pas des relations hommes-hommes, ni de relations femmes-femmes. Ce qui fait que la plupart des gens ne parlent pas bien d'eux. Il y en a même qui sous le couvert des activités de sensibilisation sur le VIH/Sida encouragent ces personnes à commettre des bêtises ».*

Certains enquêtés reconnaissent non seulement l'existence de cette stigmatisation mais parlent aussi de son ampleur. Un homme des médias affirme :

> *« C'est monnaie courante ! Surtout que ce sont des pratiques qui ne sont pas les bienvenues. Moi-même, je ne les tolérerais pas ».*

De façon générale, les actes de stigmatisation à l'égard des HSH se manifestent par des attitudes négatives et préjugés, telles que des injures, des actes de provocation, des regards et propos accusateurs. Les récits suivants illustrent cet état de chose :

> *« Chaque fois que je vois un homosexuel, je prends mon temps pour le regarder et je me demande qu'est ce qui a pu bien l'amener à faire ce choix. »* (Homme de médias).
>
> *« Moi-même, j'ai été choqué en les voyant pour la première fois. Dieu a créé l'homme et la femme. Ce qu'ils font là, c'est contre les mœurs, c'est contre la loi divine. Il n'y a aucun texte qui l'autorise. Mieux le code pénal pénalise les rapports contre nature».* (Agent de la justice).

Sur le plan religieux, les HSH sont considérés comme des malades, des possédés….

Certains parents, persuadés que leurs enfants (homosexuels) sont possédés, ont enchaîné des séances de prière, qui malheureusement n'ont rien donné. Trois de nos enquêtés ont déclaré avoir été soumis à d'intenses séances d'exorcisme.

Un des enquêtés déclare :

« Quand je me suis rendu compte de la différence de mes ressentis avec ceux des autres garçons de mon âge, j'ai informé ma mère, qui dans un premier temps n'a pas eu le courage d'informer mon père. Elle a d'abord informé le pasteur de notre église qui lui a dit que c'est l'œuvre du diable et qu'il va falloir que je subisse des séances d'exorcisme pour être délivré. Après trois mois de séances assidues d'exorcisme, cela n'a rien donné. C'est après le premier mois de séances infructueuses que mon père a été informé. Avec son implication dans les deux autres mois de séances qui ont suivi, cela n'a rien donné et ils ont fini par se rendre à l'évidence que cela n'a rien à voir avec le diable » (HSH 35 ans).

Sur les places publiques, les HSH efféminés sont soupçonnés d'homosexualité et stigmatisés.

En outre, l'auto-stigmatisation est un comportement qui a également cours chez certains HSH. Il s'agit en fait d'un processus complexe qui est lié au sens du soi de l'individu (auto-perception) et à des influences externes

et physiques. Le fait de vivre dans un contexte hostile a fini par conduire certaines personnes à un sentiment général de perte de contrôle. En effet, les pressions extérieures continues et multiformes et le vécu de stigmatisation ont provoqué chez ces derniers de profonds sentiments de honte, de culpabilité, d'angoisse, de peur, ainsi que des attitudes de protection telles que l'évitement de la confrontation avec les autres, l'auto-exclusion, la dissimulation de son orientation sexuelle, des problèmes de santé tels que la séropositivité au VIH, les IST, par exemple. Des déclarations des enquêtés, il ressort que des pratiques de stigmatisation s'observent entre deux partenaires HSH et le plus souvent en présence d'un tiers (non HSH). En présence d'un tiers qui n'est pas homosexuel, les actifs pour ne pas se laisser découvrir développent parfois des comportements de mépris ou d'indifférence à l'endroit de leur partenaire, le plus souvent efféminé.

2.5. Pratiques de stigmatisation/discrimination dans les formations sanitaires

Des données collectées, il ressort que pour deux HSH sur trois (66%), la crainte de révélation d'une orientation homosexuelle à un tiers quelle qu'elle soit, reste toujours présente. Face à l'agent de santé, la révélation de son orientation pour une meilleure compréhension de l'affection en cause est source d'angoisse pour les enquêtés. La peur du jugement ou de l'incompréhension justifient le faible recours des HSH aux formations sanitaires en cas d'IST ou d'autres affections en rapport avec leur orientation.

Les personnes qui apportent du soutien ou qui prodiguent des soins et des services de santé peuvent être à l'origine d'attitudes et de comportements stigmatisants envers les personnes qu'elles sont censées accompagner. Des actes de stigmatisation à l'égard des HSH et provenant du personnel soignant ont été déclarés par les HSH, au niveau des formations sanitaires.

Près d'un HSH sur deux (48%) déclare avoir été au moins une fois victimes d'acte de stigmatisation provenant d'un personnel soignant. Les victimes racontent :

« Moi, j'ai été victime une fois quand j'ai eu un problème au niveau de l'anus et je suis allé voir le médecin. Le médecin m'a laissé comprendre son étonnement en me disant que j'étais le premier qui vient lui présenter un cas du genre. Pris de honte, j'ai inventé des mensonges parce que je ne pouvais pas lui dire que je suis un homosexuel » (HSH, 35 ans).

Une autre victime renchérit :

« Après que je lui ai posé mon problème, il m'a regardé d'un air bizarre comme si j'ai l'air d'un monstre » (HSH, 28 ans).

Même les agents de santé reconnaissent l'existence des pratiques de stigmatisation au sein des formations sanitaires :

« Les homosexuels… quand ils passent et qu'on les identifie comme tels, c'est tout le monde qui les regarde et puis on se pose des questions. Même dans notre centre ici, lorsqu'ils viennent en visite ou en consultation, ils sont…je dirai…. un truc de spectacle. Les gens, tout le monde…. se

tourne et regarde et puis tout ça commence par murmurer » (Agent de santé).

Un autre agent déclare :

« *Nous ne sommes que des agents de santé. Nous ne sommes pas différents des autres acteurs de la société. Mieux, nous n'avions pas été préparés à prendre en charge ces genres de personnes et c'est tout ça qui explique toutes les réactions que vous qualifiez de stigmatisantes ou de discriminatoires » (*Agent de santé).

Les déclarations des HSH enquêtés et des agents de santé révèlent qu'ils existent actuellement un climat de méfiance entre les patients HSH et le personnel de soins de santé. La connaissance des problématiques et soins médicaux liés à l'orientation sexuelle doublée d'une certaine aisance dans la relation avec les patients homosexuels peut limiter l'éventuel embarras dans lequel se trouvent actuellement plongés soignant et soigné. Ceci passe par un renforcement des capacités techniques car il n'est pas si évident d'intégrer la sexualité des homosexuels dans le système actuel de l'offre de soins. Même dans les communes où des services adaptés

intégrés (pour l'offre de soins aux HSH) ont été identifiés et renforcés, des réticences continuent d'être observées. Pouvoir créer une atmosphère où le patient HSH se sent en confiance, avec l'impression d'être en face d'un professionnel qui est à son écoute, peut davantage lui donner envie de se confier. Cela peut enrichir la relation soignant-soigné pour l'un ou pour l'autre. Pour cela, la neutralité face aux déclarations sur les pratiques sexuelles est l'un des éléments fondamentaux de la mise en confiance ; rappeler aux patients que l'entretien est confidentiel lorsque cela paraît nécessaire peut facilement le rassurer et l'aider à se confier.

Somme toute, l'appartenance à un groupe stigmatisé est lourde de conséquences, tant sur la santé mentale et physique que sur l'intégration sociale des membres de ce groupe (Swim/Stangor, 1998). On sait que les personnes stigmatisées sont et se sentent exclues et rejetées, ce qui rend davantage difficile leur participation à la vie de la société. Outre ces effets directs, la stigmatisation est accompagnée d'une série d'effets se manifestant au travers de mécanismes auto-handicapants.

Pour échapper à cette situation, beaucoup de nos enquêtés ont fait le choix d'une dissimulation de leur orientation sexuelle. Dans un contexte comme celui du Bénin, affirmer son homosexualité devient encore plus difficile quand ceux qui sont censés être les plus proches de vous (la famille) la rejettent.

Les comportements négatifs des parents face à la révélation de l'homosexualité d'un de leurs enfants peuvent avoir de graves répercussions sur le moral et la vie future de ces derniers. Une homophobie familiale prononcée peut être la cause de dépressions, de conduites à risque ou de maladies. Bien entendu, tous les jeunes ne réagissent pas de la même façon, et certains ressortent même renforcés de l'épreuve. Mais le risque est là. Les réactions violentes des parents (de type colère, expulsion) ne sont pas forcément les plus graves à long terme, quand elles n'ont pas de conséquences irrémédiables, elles peuvent être provisoires. Les formes plus subtiles de rejet peuvent avoir des conséquences psychologiques profondes, notamment quand elles jouent sur la culpabilisation, l'isolement, en particulier quand elles se traduisent par une forme de harcèlement moral durable.

3. STRATEGIES DES ACTEURS EN CAUSE FACE AU STIGMATE HOMOSEXUEL

Face aux pratiques stigmatisantes et/ou discriminatoires dont ils sont victimes, HSH développent plusieurs stratégies soit pour vivre leur homosexualité soit pour la dissimuler. Il sera ici analysé les stratégies développées par les HSH en milieu scolaire et universitaire d'une part et dans la communauté d'autre part pour échapper aux stigmatisations/discriminations ou limiter les attitudes de rejet à leur endroit.

3.1. Gestion du stigmate homosexuel en milieu scolaire et universitaire

Dans un contexte tel que celui de l'institution scolaire, très normé par les groupes de pairs, il est souvent difficile pour les jeunes HSH d'assumer une différence. Ces jeunes vivent leur orientation sexuelle comme un stigmate. En milieu scolaire, les jeunes HSH craignent souvent la stigmatisation. Si cette crainte est sans doute en partie liée à une intériorisation des injonctions hétéronormatives, elle n'en reste pas moins

structurante dans la divulgation ou non de l'orientation sexuelle. On pourrait donc s'attendre à ce que les homosexuels dissimulent leur orientation. Face à la stigmatisation dont ils font l'objet, ils optent pour une « révélation sélective » de leur orientation sexuelle : il s'agit de déterminer les camarades à qui ils peuvent en parler et ceux auprès desquels il leur semble plus approprié de la cacher. Le premier critère de sélection avancé est alors l'amitié. Ils parlent de leur vie sexuelle aux camarades dont ils se sentent proches afin d'éviter tout incident gênant. L'un des enquêtés déclare :

> *« Au collège, il y a de plus en plus de débats sur les homos. Souvent quand ça commence, je me mets un peu à l'écart pour suivre, je regarde qui est pour, qui est contre, sans qu'ils sachent que moi je suis un homo. Et quand j'entends des propos du genre "après tout c'est des êtres comme nous, il faut les comprendre" je place un mot comme pour soutenir ce qui vient d'être dit et avec l'évolution du débat au fil des jours ou des mois, j'apprécie l'opportunité de révéler ou pas*

mon orientation sexuelle (oui justement moi j'en suis un exemple vivant) ».

Si le choix de parler de leur orientation sexuelle aux camarades dont ils se sentent proches semble donc relever presque de l'évidence, on observe aussi la situation contraire : ils disqualifient d'office un certain nombre d'interlocuteurs. Ceux-ci sont perçus comme ce que l'on pourrait qualifier des « stigmatiseurs évidents » qui ne respecteront pas leur orientation sexuelle.

Une fois les camarades auxquelles on peut se confier repérées, il s'agit de trouver le meilleur moment et la meilleure façon de le faire. En effet, les HSH attendent toujours un élément déclencheur pour parler de leur orientation sexuelle, afin de profiter d'un contexte favorable à la bonne réception et donc au respect de l'information par leurs camarades. Ainsi, ils guettent l'émergence d'un sujet proche dans la conversation : si l'on parle déjà de l'homophobie ou des sexualités "déviante", alors les camarades seront sans doute moins surpris de l'homosexualité.

D'autres au contraire, préfèrent passer du temps sur l'explication de leur orientation sexuelle parce qu'ils

pensent que leurs interlocuteurs connaissent mal l'homosexualité. Il s'agit alors de les accompagner au plus près dans leur découverte.

D'autres encore s'interdisent de parler de leur orientation sexuelle soit parce qu'ils ressentent une certaine gêne, soit parce qu'ils refusent d'y accorder trop d'importance. Ils donnent alors des indices sur leur orientation sans pour autant les expliciter.

Enfin, les jeunes HSH observent les premières réactions de leurs interlocuteurs : surprise, mépris, curiosité ou encore empathie face à la situation. Ces réactions, du point de vue des enquêtés, sont positives dans leur majorité, ce qui confirme que la sélection a été bien opérée, et les relations avec les camarades se trouvent le plus souvent renforcées.

Face à ceux qu'ils perçoivent comme des stigmatiseurs potentiels ou évidents, les élèves et étudiants HSH adoptent une attitude radicalement différente. Ils développent un ensemble de stratégies qui leur permettent d'évoquer avec eux un sujet potentiellement risqué, l'homosexualité.

Pour y faire face, ils développent trois stratégies, correspondant à des degrés de discrétion différents et susceptibles d'être adoptées alternativement selon leur analyse de la situation. Ainsi, certains choisissent de ne pas intervenir dans les conversations sur l'homosexualité. Ils craignent en effet de montrer leur attachement particulier à ce sujet, et l'éventuelle stigmatisation qui en découlerait. Une deuxième attitude, que l'on peut qualifier de « neutralité éclairée », consiste à essayer de diffuser ses connaissances sur l'homosexualité sans faire de lien avec sa propre situation. Cette stratégie permet de s'engager pour faire changer les éventuels opinions et discours négatifs des camarades sur l'homosexualité, sans pour autant dévoiler son orientation. Une troisième attitude, enfin, consiste à adopter un discours militant en faveur des homosexuels. Afin de ne pas laisser paraître un attachement émotionnel trop fort à cette question, elle n'est adoptée que par ceux qui, par ailleurs, sont engagés sur différents sujets de société.

A l'école ou à l'université ou même en dehors, la crainte de la stigmatisation est bien réelle, selon les enquêtés, un argument fort mis en avant pour expliquer la

révélation sélective de son orientation sexuelle et le développement des différentes stratégies ci-dessus énumérées.

Au cours de la collecte des données, certains enquêtés HSH non scolaires ont par exemple déclaré que pour masquer leur homosexualité, ils fréquentent des bars fréquentés par les hétérosexuels, évoquent des relations amoureuses avec des femmes ou encore parlent de leurs compagnes en leur donnant un nom féminin.

La crainte d'être stigmatisé n'est pas pour autant la seule raison avancée pour expliquer la sélective divulgation de son orientation à l'école. Les jeunes HSH cherchent parfois à dépasser le stigmate pour se définir en dehors de leur orientation sexuelle. Certains refusent toute particularisation de l'homosexualité et parlent peu de leur situation à l'école. D'autres insistent sur le fait qu'ils ne souhaitent pas être définis en tant qu'homosexuels car leur orientation sexuelle n'est nullement l'affaire des autres.

D'autres encore parviennent à dominer leur orientation en adoptant une attitude détachée qui fait de

celle-ci une réalité vécue, même si elle l'est par une minorité.

Toutefois, la peur et le sentiment d'insécurité ont été souvent abordés par les victimes. En effet, bien qu'elles témoignent plus fréquemment d'une forme d'insécurité « subjective », c'est-à-dire qu'elles disent vivre avec un sentiment d'insécurité constant, il arrive aussi qu'elles fassent état d'une insécurité « objective » réelle en raison de la proximité des agresseurs et de leur présence dans un univers circonscrit tel que le milieu scolaire ou universitaire. Le sentiment de peur peut passer d'une agression verbale à une agressive physique ou sexuelle, d'une peur constante d'être victimisé.

Des déclarations des HSH interviewés, les regards des camarades continuent de peser sur les pratiques homosexuelles. Très peu de jeunes HSH osent s'affirmer en dehors des normes. Ce qui offre un contexte très peu favorable à l'émergence de discussions sur des sujets qui touchent les jeunes HSH.

Alors que la plupart des HSH préfèrent souvent rester en retrait dans ce type de débats pour ne pas fragiliser leur intégration au sein de leurs camarades de

classe ou d'amphi, il y a une minorité de jeunes HSH (tous actuellement des étudiants) qui adoptent parfois une attitude bien différente, que l'on peut qualifier de revendicatrice : ces jeunes exprès révèlent leur orientation, un peu par provocation, comme pour convaincre leur camarades que ce n'est pas diabolique d'être homosexuel. Il ne s'agit pas d'un moment de confidence dans le processus de renforcement d'une amitié, mais bien d'une action engagée qui, destinée à un groupe de camarades plus ou moins intimes, vise à marquer les esprits et à convaincre.

Le dévoilement de l'orientation sexuelle est donc un processus réitératif : il se répète à chaque nouvelle connaissance et, dans une société hétéronormative, il dure la vie entière puisque tout individu est avant tout présumé hétérosexuel. A ce propos, Castañeda (1999) note que ce qui est sûr par rapport à la clandestinité, c'est qu'elle n'a pas de fin. Selon elle, aucun homosexuel, même s'il a parfaitement assumé son homosexualité, ne peut dire qu'il est définitivement et totalement sorti du "placard". Il y aura toujours des personnes ou des situations nouvelles dans lesquelles il sera considéré

comme hétérosexuel jusqu'à preuve du contraire, parce que la société présuppose automatiquement que tout le monde l'est.

3.2. Maniement de l'identité homosexuelle : la bisexualité

Des véritables doutes subsistent sur la bisexualité des HSH qui l'ont déclarée au cours de la collecte des données. Tout porte donc à croire que cette bisexualité est l'expression d'une stratégie pour échapper à la stigmatisation dont ceux-ci sont victimes. Près de deux tiers (64%) des HSH au Bénin sont bisexuels. Ce statut leur permet d'entretenir le doute sur leur véritable orientation sexuelle et de vivre au mieux leur orientation homosexuelle.

La bisexualité peut parfois être transitoire chez certains individus qui se posent des questions sur leur orientation sexuelle, bien que ce ne soit pas tous les individus en questionnement qui sont pour autant bisexuels. Toutefois, maintes recherches (Kinsey 1948) ont démontré que l'homosexualité et l'hétérosexualité exclusives sont en réalité deux pôles de la sexualité

humaine entre lesquels s'inscrit la bisexualité. En d'autres termes, il existe une infinité de formes de bisexualité que l'on peut placer sur une échelle allant de « exclusivement hétérosexuel » à « exclusivement homosexuel », avec pour point central une sexualité qui portera sur les deux sexes à parts égales.

Dans son ouvrage, Stigmate : *les usages sociaux du handicap*, Goffman (1963) traite la réaction des gens ordinaires face aux personnes dont l'identité est « entachée » (« spoiled ») par un attribut qui jette sur elles un discrédit et la façon dont, en retour, elles réagissent au regard d'autrui. Il introduit les notions d'identité personnelle et sociale. Il distingue l'identité sociale « virtuelle » de l'identité sociale « réelle ».

L'identité sociale virtuelle caractérise l'individu tel qu'il apparaît s'il correspond effectivement à la catégorie dans laquelle il est classé. L'identité sociale réelle caractérise l'individu tel qu'il appartient véritablement à une catégorie et les attributs qu'il possède effectivement, y compris ses attributs moraux. Parmi les attributs effectivement possédés, il peut y en avoir qui jettent le discrédit sur la personne qui les présente, surtout s'ils

sont visibles. Pour le cas où le stigmate est visible (comportements efféminés, utilisation d'artifices…), l'individu est dit « discrédité » et le problème pour lui va être de contrôler correctement l'interaction menacée par ce stigmate. Ces possibilités vont à leur tour dépendre du caractère opportun ou inopportun de l'attribut qui discrédite la personne. Pour le cas où le stigmate est invisible ou susceptible d'être caché (ses antécédents, son passé, etc.), l'individu est dit « discréditable » et le problème pour lui va être de contrôler l'information au sujet de sa déviance. Un individu stigmatisé en vient à emprunter ce que Goffman appelle un « itinéraire moral » (ou encore carrière morale). On entend par là que les stigmatisés acquièrent une sorte de condition commune qui est pour Goffman à la fois l'effet et la cause de leur implication personnelle à leur condition. Pour lui, le stigmatisé suit un parcours au cours duquel il se socialise et découvre ce qu'implique la possession d'un stigmate. Le processus d'apprentissage que traverse l'individu stigmatisé a deux phases : celle où il apprend à connaître le point de vue des "normaux" et celle où il réalise qu'il n'y correspond pas. Pour Goffman, au centre du dilemme

du stigmatisé, il y a la question du « faux semblant » et du « jeu de la différence honteuse ». Il va s'agir pour le stigmatisé (l'homosexuel) d'apprendre à manipuler une information qui concerne sa déviance. Il va lui falloir apprendre à gérer l'information sur son identité. Pour cela, il va adopter certaines stratégies.

Selon Goffman, on peut alors compartimenter sa vie, adopter une couverture ou bien porter un masque. L'apprentissage du faux-semblant concerne l'une des phases clés de la socialisation de l'individu stigmatisé (l'homosexuel) en même temps qu'un tournant de sa carrière morale. Au centre de sa vie réorganisée autour de l'attribut d'homosexuel, le HSH stigmatisé déploie des stratégies de gestion de son homosexualité. Confronté à l'humiliation ou au mépris, il va avoir tendance à répondre de manière à préserver sa dignité, son sens de l'autonomie et son estime de lui-même. Ce que Goffman (1963) appelle le maniement du stigmate : « Le maniement du stigmate constitue un trait général de la société, un procédé à l'œuvre partout où prévalent des normes d'identité ».

CONCLUSION

La visibilité sociale que connaît actuellement l'homosexualité au Bénin, loin de susciter une reconnaissance sociale des HSH est source de rejet et d'exclusion. En témoigne la permanence des pratiques de stigmatisation et de discrimination dans le quotidien de ces derniers. Ainsi, plusieurs stratégies sont développées par les HSH soit pour vivre leur homosexualité soit pour la dissimuler.

Par les pratiques de stigmatisation et de discrimination, la société manifeste non seulement son hostilité et son rejet de l'homosexualité mais rejettent aussi tout engagement pris par l'Etat béninois en matière de protection des minorités.

L'aversion et l'hostilité vis-à-vis de l'homosexualité sont aujourd'hui permanentes dans la société béninoise.

En matière de santé publique, ces actes de stigmatisation constituent des facteurs qui contribuent à accentuer la vulnérabilité de cette sous-population à risque plus élevé à l'infection aux IST et à VIH/Sida,

parce qu'ils les obligent à vivre en retrait, à l'écart des services prévention et de prise en charge offerts par la société. Ces actes restreignent leur volonté à solliciter les services d'offre de soins de santé disponibles. De fait, les environnements sociaux et juridiques répressifs à l'égard des homosexuels induisent une clandestinité qui se traduit, en pratique, par l'incapacité à rechercher un soutien médical adapté, par des obstacles au dépistage du VIH et par l'adoption de comportements sexuels à risque.

Très peu de formations sanitaires offrent actuellement au Bénin des services de santé aux HSH. Aussi importe-t-il de préciser que ces structures sont peu fréquentées en raison des pratiques de stigmatisation qui s'y développent. L'absence de protection légale contre la stigmatisation et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle donne lieu à une institutionnalisation de l'homophobie, au déni des besoins de santé des homosexuels et à une discrimination dans l'accès aux soins et services de santé.

Par ailleurs, le manque de formation des agents de santé à la prise à la charge des HSH nuit à la fourniture de services et soins adaptés aux besoins des hommes

ayant des relations sexuelles avec des hommes. De plus, la pénalisation des rapports sexuels entre personnes de même sexe et la discrimination rendent la tâche plus difficile pour les acteurs et structures qui souhaitent travailler ouvertement à la prévention du VIH et des IST chez les HSH au Bénin.

Enfin, la notion de stigmatisation met en relation plusieurs autres concepts tels que l'étiquetage social et la discrimination, la déviance et la normalisation des comportements, la vulnérabilité et les rapports de pouvoir, la représentation sociale, voire même l'identité.

BIBLIOGRAPHIE

Swim J., Stangor C., (1998) Prejudice: The Target's Perspective, San Diego (CA), Academic. TAJFEL H.,

Castañeda, M. (1999). Comprendre l'homosexualité. Paris, France : Robert Laffond. Pg 83.

Goffman E., *Stigma, Notes on the Management of Spoiled Identity*, Touchstone, New York, 1986 (1re édition : 1963), p. 41

Kinsey A, et al. (1948), Le comportement sexuel de l'homme. Paris : Editions du Pavois, 1948.

Hacking, Ian (2004). Between Michel Foucault and Erving Goffman : between discourse in the abstract and face-to-face interaction, Economy and Society

Goffman E., (1975), Stigmate – les usages sociaux des handicaps, Paris, Minuit.

VILLE Isabelle 1999 « Identité, représentation sociale et handicap moteur » URLhttp://noemed.univrennes1.fr/sisrai/art/identite,_representations_sociales_et_handicap_moteur_p.30-34.html

Abric, J.-C. (1994). Pratiques sociales et représentations Paris, PUF.

Rogel Thierry (1997) « La stigmatisation » in DEES, no 107, mars, pp. 53-60.

DE Bruyn Théodore (1998) Diversité, stigmatisation, discrimination et vulnérabilité, VIH/sida et discrimination : un document de travail, Réseau juridique canadien VIH/sida et Société canadienne du sida, Montréal.

Masse R. (2003) Ethique et santé publique, Enjeux, valeurs et normativité, Ste-Foy : Presses de l'Université Laval, avec la collaboration de Jocelyne St-Arnaud.